

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 182

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tionne que les registres de l'impôt sur le revenu et la fortune sont déposés publiquement dans les communes où ils peuvent être consultés. Le Conseil d'Etat règle les modalités de cette consultation (la loi actuelle ne prévoit pas cette possibilité).

Autres points chauds

— *Imposition de l'épouse qui travaille.* Dans la loi actuelle, le revenu de l'épouse qui travaille est ajouté à celui de son conjoint et le taux est calculé, non pas sur le revenu total, mais sur le revenu du mari, ou sur celui de l'épouse, s'il est plus élevé. Donc sur le revenu le plus élevé des deux, ce qui est une particularité de la loi fribourgeoise. Dans la nouvelle loi cet avantage sera supprimé. Les deux revenus seront additionnés et le taux calculé sur le total. Une déduction de 1000 fr. respectivement de 1500 fr. si des enfants de moins de seize ans sont à charge, pourra néanmoins être effectuée.

— *Imposition des bourgeoisies et des établissements ecclésiastiques.* Dorénavant les bourgeoisies, les établissements ecclésiastiques, les bénéfices curiaux, ne seront plus exonérés de l'impôt sur la fortune ou le revenu, à moins qu'ils ne réussissent à fournir la preuve qu'ils sont des institutions d'utilité publique. Il en sera de même en ce qui concerne l'imposition des gains immobiliers réalisés (cette justification n'est pas nécessaire dans la loi actuelle).

En résumé, il est possible de dire que le projet de loi fiscale qui sera soumis au Grand Conseil fribourgeois tient largement compte de l'initiative socialiste. En l'état, et s'il obtient gain de cause en ce qui concerne le mode de taxation des personnes physiques, le Parti socialiste fribourgeois devrait être en mesure de retirer son initiative. Mais il est bien évident que les milieux de droite (radicaux, agraires, aile droite du PDC) vont tout mettre en œuvre pour tenter de vider leur contenu les propositions les plus progressistes contenues dans ce projet de loi. Belles empoignades en perspective !

GENÈVE

Un front populaire écologique

« L'automobile pue, elle tue et elle rapporte » affirmait récemment devant le Grand Conseil genevois le leader communiste Jean Vincent en donnant les raisons de son opposition à la construction du parking de Cornavin.

Que le refus d'un tel projet vienne des milieux populaires — les socialistes avaient adopté la même attitude que les communistes — n'est pas une chose qui va de soi. Défendre la ville et la nature n'est-il pas plus facile à des citadins cossus ou à des villages résidentiels qui ont d'autres moyens d'affirmer leur personnalité que de peser sur l'accélérateur ?

Depuis quelques années, les problèmes de l'environnement sont à Genève l'occasion d'un affrontement gauche-droite. La présentation, en 1968, du projet de fondation cantonale pour les parkings avait mis le feu aux poudres; les divergences se sont accusées sur le point de l'extension de l'aéroport en pleine zone urbanisée.

Aujourd'hui, l'initiative de l'Institut de la vie pour la priorité aux transports en commun domine la scène. Seuls, les deux partis de gauche l'acceptent sans la dénaturer et ils ont soutenu le transfert de cinq millions du budget des routes à celui de la Compagnie genevoise des tramways électriques.

Par ces votes, l'écologie, l'environnement, la pollution, ces tartes à la crème de l'idéologie contemporaine sont devenus des arguments politiques sans ambiguïté qui réduisent à néant les motions et les vœux pieux qui fourmillent dans les programmes électoraux et les déclarations d'intention. La tâche des partis de gauche fut facilitée par la position de leurs magistrats et leur responsabilité restreinte dans ces domaines. La résistance aux groupes de pression et à la traditionnelle priorité accordée à la circulation est plus facile au législatif qu'à l'exécutif. C'est du reste sur ce front

que la gauche enregistra un échec et il fallut, l'hiver dernier, se distancer du représentant socialiste à la Ville de Genève, M. Claude Ketterer. Tout en créant de fort jolies places au centre de la ville, ce magistrat poursuit, au nom de la fluidité du trafic, l'élargissement systématique des rues, politique dont les fleurons sont la destruction de l'espace vert des Minoteries et l'empêtement sur le Rhône au quai des Bergues.

Un niveau de vie décent pour chacun est un objectif encore lointain, même à Genève. Il est heureux que sans attendre, on ait lié à ce premier combat l'amélioration de la qualité de la vie.

Etrangers dans la rue : un précédent remarquable à Genève

A Genève, samedi 27 mai, des Sud-Vietnamiens manifestent, avec l'autorisation des autorités (et par conséquent l'appui des forces de l'ordre), leur soutien au régime saïgonnais actuel. Le communiqué de l'Agence télégraphique suisse signale que certains étudiants participent au cortège munis de hampes de drapeaux ressemblant fort à des armes; de fait, ces bâtons cloutés leur seront fort utiles lors des heurts inévitables avec des contre-manifestants d'extrême-gauche... La bénédiction officielle à ce genre d'exhibition laisse-t-elle présager un assouplissement de la doctrine ? Verra-t-on bientôt des Espagnols, par exemple, protester dans les rues genevoises de leurs sentiments à l'égard de Franco ? Les sceptiques se rabattront mélancoliquement sur l'évaluation du poids économique respectif de milliers de travailleurs et de quelques centaines de ressortissants de la classe au pouvoir à Saïgon.